

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISERE)

L'an deux mil vingt-deux le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline REVOL, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/03/2022

Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Martine RIZZON, Marc RIBET(Adjoints), Yves DURET, Georges GRANGE, Régine COMBE (pouvoir à Noël CASTE), Noël CASTE, Bernard PIERRE, Louis LE GUILLOU, Agnès BURAIIS (pouvoir à Nathalie FAVRE), Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Édith ROUX, Nathalie FAVRE, Aurélie BLAUD, Fabrice DANNA,(conseillers municipaux).

Secrétaire de séance : Céline REVOL

Absents excusés : 2 pouvoirs : Pouvoir d'Agnès BURAIIS à Nathalie FAVRE, Pouvoir de Régine COMBE à Noël CASTE

Absent : Pierre GOLDIN

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et cinq minutes en remerciant les conseillers de leur présence.

PREAMBULE :

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents de bien vouloir approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 16 février. Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des présents.

2022-015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 –COMMUNE

(délibération)

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif. Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour le budget principal de la commune de Romagnieu. Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;2°/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✓ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 pour le Budget Principal de la commune de Romagnieu par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-016 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 –COMMUNE
(délibération)

Madame Chantal PEGOUD, 1^{ère} adjointe donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif 2021 de l'ordonnateur. Hors la présence de Madame Le Maire et sous la présidence de Madame Chantal PEGOUD chargée des finances, le compte administratif est adopté à l'unanimité comme suit :

1/Section Fonctionnement : **Réalisé**

Dépenses : 1 081 556.15 €

Recettes : 1 208 413.94 €

Section d'investissement :

Dépenses : 599 165, 58 €

Recettes : 749 334,92 €

2/Résultat de l'exercice 2021 :

Fonctionnement : + 126 857.79 €

Investissement : + 150 169,34 €

3/Résultat de clôture 2021 :

SECTIONS	Report 2020	Part affectée à l'investissement en 2021 (1068)	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	1 338 645,28 €	245 041,95 €	126 857,79 €	1 220 461,12 €
Investissement	- 76 541,95 €		150 169,34 €	73 627,39 €
TOTAL				1 294 088,51 €

Entendu l'exposé de la 1^{ère} Adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤**APPROUVE** le Compte Administratif de la Commune de Romagnieu exercice 2021 tel qu'annexé à la présente délibération et dont les résultats sont rappelés ci-dessus.

2022-017 : AFFECTATION DU RESULTAT –COMMUNE (délibération)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant la délibération 2022-016 portant approbation du compte administratif 2021,

Considérant que la section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de **1 220 461,12 €**,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation de ce résultat,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

DELIBERE

Article 1 : DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

A-Solde de fonctionnement de l'exercice	+ 126 857,79 €
B-Solde antérieur	1 338 645,28 €
C-Part affectée à l'investissement en 2021	245 041,95 €
D-Résultat de fonctionnement à affecter	1 220 461,12 €
E- Résultat d'investissement (report + 2021)	73 627,39 €
F- Solde des Restes à Réaliser	66 111,31 €
G-Excédent de financement en investissement (E+F)	139 738,37 €
Affectation du résultat D (H+I)	1 220 461,12 €
H-Affectation en réserves R1068 investissement	350 000.00 €
I-Report en fonctionnement R002	870 461,12 €

2022-018 : BUDGET PRIMITIF 2022-COMMUNE (délibération)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant la délibération 2022-016 et 2022-017,

Considérant que le budget proposé pour l'exercice 2022 présenté par chapitres budgétaires,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

DELIBERE

Article 1 : APPROUVE, tel qu'annexé, le budget primitif de la commune de Romagnieu 2022 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à **1 946 355,28 €**

- En section d'investissement à **1 860 470,94 €**

2022-019 : VOTE DES TAUX 2022-COMMUNE (délibération)

Madame Le Maire informe l'Assemblée qu'au regard des résultats budgétaires 2021, elle a décidé de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux.

Par ailleurs, le Maire rappelle en outre que depuis 2021, la loi de finances impose, pour la Taxe Foncière sur le Bâti, une fusion du taux communal qui est de 13,38 % avec le taux départemental qui est de 15,90 % portant le taux global à **29,28 %**.

Pour rappel, en 2021 les taux étaient les suivants :

☒ Taxe d'habitation : 6,74 %

☒ Taxe Foncière (Bâti) : 29.28 % (13,38 % + 15,90 % et ce depuis 2021)

☒ Taxe Foncière (Non Bâti) : 42,37 %

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ Fixe les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022 comme suit :

✓ Taxe d'habitation : 6,74 %

✓ Taxe Foncière (Bâti) : 29,28 % (13,38 % + 15,90 %)

✓ Taxe Foncière (Non Bâti) : 42,37 %

2022-020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 –BUDGET ANNEXE DES FRECHERES (délibération)

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif. Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le compte de gestion du budget des Fréchères dressé par le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour le budget annexe des Fréchères de Romagnieu. Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✓ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 pour le Budget Annexe des Fréchères par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-021 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 –BUDGET ANNEXE DES FRECHERES (délibération)

Madame Chantal PEGOUD, 1^{ère} Adjointe donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif 2021 de l'ordonnateur. Hors la présence de Madame Le Maire et sous la présidence de Madame Chantal PEGOUD chargée des finances, le compte administratif est adopté à l'unanimité comme suit :

1/Section Fonctionnement : **Réalisé**

Dépenses : 197 309,17 €

Recettes : 197 309,17 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 197 309,17 €

2/Résultat de l'exercice 2021 :

Fonctionnement : + 0.00 €
Investissement : + 197 309,17 €

3/Résultat de clôture 2021 :

SECTIONS	Report 2020	Part affectée à l'investissement en 2021 (1068)	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	-268 063,33 €		0,00 €	- 268 063,33 €
Investissement	360 426,66 €		197 309,17 €	557 735,83 €
TOTAL				289 672,50 €

Entendu l'exposé de la 1^{ère} Adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget des Fréchères exercice 2021 tel qu'annexé à la présente délibération et dont les résultats sont rappelés ci-dessus.

2022-022 : AFFECTATION DU RESULTAT –BUDGET ANNEXE DES FRECHERES (délibération)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Considérant la délibération 2022-021 portant approbation du compte administratif 2021,
Considérant que la section de fonctionnement dégage un déficit de **-268 063,33 €**,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation de ce résultat,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

DELIBERE

Article 1 : DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

A-Solde de fonctionnement de l'exercice	+ 0.00 €
B-Solde antérieur	-268 063,33 €
C-Part affectée à l'investissement en 2021	0,00 €
D-Résultat de fonctionnement à affecter	-268 063,33 €
E- Résultat d'investissement (report + 2021)	557 735,83 €
F- Solde des Restes à Réaliser	0,00 €
G-Excédent de financement en investissement (E+F)	557 735,83 €
Affectation du résultat D (H+I)	-268 063,33 €
H-Affectation en réserves R1068 investissement	0.00 €
I-Report en fonctionnement D002	268 063,33 €

2022-023 : BUDGET ANNEXE DES FRECHERES 2022–COMMUNE (délibération)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
 Considérant la délibération 2022-021 et 2021-022,
 Considérant que le budget proposé pour l'exercice 2022 présenté par chapitres budgétaires,
 Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

DELIBERE

Article 1 : APPROUVE, tel qu'annexé, le budget primitif du budget annexe des Fréchères 2022 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à **737 455,56 €**
- En section d'investissement à **659 189,83 €**

2022-024 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE DROIT

PRIVE 2022 (délibération)

Madame Le Maire propose de valider les subventions 2022 accordées aux associations de droit privé. Elle rappelle les subventions attribuées en 2021 dans le tableau ci-dessous :

	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2021	SUBVENTIONS 2022	
		RAPPEL DES MONTANTS	MONTANT PROPOSE	MONTANT VOTE
1	ABCD'R	3000.00 €	3000.00 €	3000.00 €
2	ACCA	90.00 €	90.00 €	90.00 €
3	ADMR	350.00 €	350.00 €	350.00 €
4	ADMR SIAAD	350.00 €	350.00 €	350.00 €
5	AMBRE SERVICES	700.00 €	700.00 €	700.00 €
6	AMIS SAINT HILAIRE	90.00 €	90.00 €	90.00 €
7	AMIS SAINT HILAIRE (subvention exceptionnelle)	100.00 €	0.00 €	0.00 €
8	BOULE	110.00 €	110.00 €	110.00 €
	BOULE (subvention exceptionnelle)		1000.00 €	1000.00 €
9	CANCER	90.00 €	90.00 €	90.00 €
10	COMITE DES FETES	90.00 €	90.00 €	90.00 €
11	CYCLO CLUB DE ROMAGNIEU	110.00 €	110.00 €	110.00 €
12	DEUCH'MENT BIEN	90.00 €	90.00 €	90.00 €
13	DON DU SANG	90.00 €	90.00 €	90.00 €
14	FOOT INTERCO	1200.00 €	1200.00 €	1200.00 €
15	FORM'EQUILIBRE	90.00 €	90.00 €	90.00 €
16	FUN CARS	90.00 €	90.00 €	90.00 €
17	JSP DAUPHINEEST	110.00 €	110.00 €	110.00 €
18	MEMOIRE VILLAGE	90.00 €	90.00 €	90.00 €
19	PECHEURS	90.00 €	90.00 €	90.00 €
20	RELAIS	90.00 €	90.00 €	90.00 €
21	SOU DES ECOLES	1400.00 €	1400.00 €	1400.00 €
22	TENNIS	110.00 €	110.00 €	110.00 €
23	TOUR DE DANSE	110.00 €	110.00 €	110.00 €
24	TWIRLING BATON	110.00 €	110.00 €	110.00 €
25	UNION PAROISSIALE	350.00 €	1000.00 €	1000.00 €
26	USEP	110.00 €	110.00 €	110.00 €
27	ASS PROFFESIONNELLES SANTE PONT DE BEAUVOISIN	0.00 €	1000.00 €	1000.00 €
	TOTAL	9 210.00 €	11 760.00 €	11 760.00 €

Noël CASTE interroge le Conseil concernant la possibilité d'attribuer une subvention à l'association SCENE EN HERBE. Il précise que cette demande émane de Régine COMBE absente ce jour. Après concertation des membres du Conseil, Madame Le Maire informe Noël CASTE qu'elle ne donnera pas une suite favorable à cette demande car la municipalité apporte déjà sa contribution à cet événement qui a lieu au mois de juin.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✓**VALIDE** le montant des subventions attribuées aux Associations pour l'exercice 2022 pour un montant de 11 760.00 €

✓**DIT** que la somme sera inscrite au Budget Primitif 2022 au compte 6574.

✓**CHARGE** Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

2022-025 : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN REMPLACEMENT DE MADAME VARAS ASSISTANTE POLYVALENTE (délibération)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Catherine VARAS a sollicité sa mutation à la mairie de Châbons par courrier recommandé en date du 21 février et ce, à compter du **01/06/2022**. Elle rappelle que Madame VARAS est un agent intercommunal qui occupe un poste à **19h/35h** à la mairie de Romagnieu et à **19h/35h** à la mairie de Châbons. Compte tenu de l'accroissement de travail à Châbons, Madame Le Maire de Châbons a proposé un poste à temps complet dans sa collectivité à Madame VARAS qu'elle a accepté en raison de la proximité de son domicile.

Madame Le Maire rappelle que ce poste a été ouvert par délibération **n°2020-043 (Conseil Municipal du 08/07/2020)** pour une quotité horaire de **21h/35h**.

Suite à la demande de mutation de Madame VARAS, une parution de poste a été faite sur le site « emploi-territorial » du CDG38 et sur INDEED pour le recrutement d'un(e) assistant(e) polyvalent(e) pour une quotité horaire de **21h/35h**.

Une candidature a retenu l'attention de Madame Le Maire à savoir celle de Madame Sandrine GRONDIN domiciliée sur la commune de Brégnier-Cordon. En effet, Madame GRONDIN a occupé les fonctions de comptable et gestionnaire ressources humaines à la mairie de Brégnier-Cordon et de comptable à la mairie de Peyrieu.

Dans un premier temps, Madame Le Maire souhaite engager Madame GRONDIN en qualité de contractuelle pour une quotité horaire de **19h/35h** à compter du **01/05/2022** et jusqu'au 13/07/2022 pour en cas de satisfaction lui proposer un recrutement en tant que fonctionnaire stagiaire à compter du **16/08/2022**. Un recrutement au **01/05** permettrait entre autre chose de libérer plus rapidement Madame VARAS.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil à l'unanimité,

✓**APPROUVE** le recrutement de Madame Sandrine GRONDIN au poste d'assistante polyvalente à compter du 01/05/2022 en qualité de contractuelle et pour une quotité horaire de 19h/35h.

✓**CHARGE** Madame Le Maire des formalités liées à cette décision.

2022-026 : ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL (Délibération)

Madame Le Maire explique qu'elle souhaite faire une demande de subvention à l'état pour financer des travaux à l'école. Ces travaux concernent la mise en conformité du réseau électrique, la réfection des peintures de la salle de classe et de psychomotricité du bureau de la directrice ainsi que la sécurisation des accès.

Ils se décomposent comme suit :

➤ Mise en conformité électrique : devis CARRE établissements situé à Pont-de-Beauvoisin pour 990.82 € HT soit 1188.98 € TTC.

➤ Réfection des peintures de la salle de classe/salle de motricité : devis SOUBERAND PEINTURE entreprise située à Pont-de-Beauvoisin pour 11495,74 € HT soit 13794,89 € TTC.

➤ Sécurisation des accès : devis SARL NET COLLECTIVITES Située 34 A Chemin Neuf à Castillon du Gard (30210) pour 2883.50 € HT soit 3460.20 € TTC panneaux totem + Devis 1640,80€ HT soit 1968,96 € TTC. Devis COMAT VALCO société située à Béziers 253 BD Robert Koch pour 4054,00 € HT soit 4864,80 € TTC.

Elle informe que le montant total des travaux s'élève à **21 064,86 € HT** et qu'elle peut obtenir **30 %** d'aide de l'état pour alléger ce coût.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
Union Européenne				
DSIL	6320 €			30 %
Autre(s) subvention(s) Etat				
Région				
Département	7372 €			35 %
Autres financements publics (préciser)				
Sous-Total (total des subventions publiques)	13 692 €			65 %
Participation du demandeur -Autofinancement	7372 €			35 %
TOTAL	21 064 €			100 %

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✓ **ADOpte** le projet de travaux à effectuer à l'école pour un montant de 21 064 €

✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessus

✓ **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

✓ **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette opération

2022-027 ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

(Délibération)

Madame Le Maire explique qu'elle souhaite faire une demande de subvention au département pour financer des travaux à l'école. Ces travaux concernent la mise en conformité du réseau électrique, la réfection des peintures de la salle de classe et de psychomotricité et le bureau de la Directrice ainsi que la sécurisation des accès.

Ils se décomposent comme suit :

➤ Mise en conformité électrique : devis CARRE établissements situés à Pont-de-Beauvoisin pour 990.82 € HT soit 1188.98 € TTC.

➤ Réfection des peintures de la salle de classe et du bureau de la directrice/salle de motricité : devis entreprise SOUBERAND PEINTURE située à Pont-de-Beauvoisin pour 11495,74 € HT soit 13794,89 € TTC.

➤ Sécurisation des accès : devis SARL NET COLLECTIVITES Située 34 A Chemin Neuf à Castillon du Gard (30210) pour 2883.50 € HT soit 3460.20 € TTC panneaux totem + Devis 1640,80€ HT soit 1968,96 € TTC. Devis COMAT VALCO société située à Béziers 253 BD Robert Koch pour 4054,00 € HT soit 4864,80 € TTC.

Elle informe que le montant total des travaux s'élève à **21 064,86 € HT** et qu'elle peut obtenir **35 %** d'aide du département pour alléger ce coût.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
Union Européenne				
DSIL	6320 €			30 %
Autre(s) subvention(s) Etat				
Région				
Département	7372 €			35 %
Autres financements publics (préciser)				
Sous-Total (total des subventions publiques)	13 692 €			65 %
Participation du demandeur -Autofinancement	7372 €			35 %
TOTAL	21 064 €			100 %

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- ✓ **ADOPTÉ** le projet de travaux à effectuer à l'école pour un montant de 21 064 €
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessus
- ✓ **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- ✓ **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette opération

2022-028 : POSTE DE SECOURS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL (Délibération)

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que le poste de secours situé dans la base de loisirs nécessite d'être démoli car il ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur. Ce projet est prévu à l'automne 2022 et s'inscrit dans la thématique au titre de l'axe de la DSIL « mise aux normes sécurisation ». Il est donc prévu de refaire en totalité le poste de secours afin qu'il réponde aux exigences sanitaires et d'accessibilité.

Elle informe que le montant total prévisionnel des travaux s'élève à **60 000.00 € HT** et qu'elle peut obtenir **30 %** d'aide de l'état pour alléger ce coût.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
Union Européenne				
DSIL	18 000 €			30 %
Autre(s) subvention(s) Etat				
Région	9 000 €			15 %
Département	21 000 €			35 %
Autres financements publics (préciser)				
Sous-Total (total des subventions publiques)	48 000 €			80 %
Participation du demandeur -Autofinancement	12 000 €			20 %
TOTAL	60 000 €			100 %

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ **ADOpte** le montant des travaux à effectuer au poste de secours soit 60 000 €
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessus
- ✓ **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- ✓ **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette opération

2022-029 : LAC : MODIFICATION DES TARIFS (Délibération)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'aborder les tarifs d'entrée de la base de Loisirs et ce, à l'approche de la saison estivale. Madame RIZZON élue en charge de la gestion de la base de Loisirs intervient en indiquant que cette question a été débattue lors de la dernière commission du Lac et qu'il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs pour la saison 2022.

Madame Le Maire intervient en rappelant les tarifs votés en 2019 :

- 2,80€ l'entrée individuelle (*gratuité maintenue pour les enfants de moins de 4 ans*)
- 2,50 € l'entrée par personne en groupe constitué à partir de 20 personnes (*pas de gratuité*)
- 25 € la carte Pass donnant droit à 10 entrées valeur uniquement sur la saison en cours.
- 30 € la carte d'abonnement nominatif valable uniquement sur la saison en cours au moment de l'achat au moment de la vente dudit abonnement ;

Après avoir rappelé ces tarifs, Madame Le Maire propose d'augmenter uniquement l'entrée individuelle en la passant à **3 €** ; cette revalorisation serait raisonnable compte tenu de l'augmentation du coût de la vie ainsi que celui de l'agent de sécurité.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à 10 voix CONTRE et 8 voix POUR,

➤ **DECIDE** de ne pas valider le coût de l'entrée individuelle à 3 €. Les tarifs des entrées de la base de loisirs votés au conseil municipal du 10 décembre 2019 (délibération n°2019-106) demeurent donc inchangés.

2022-030 : LAC : DEVIS REMPLACEMENT ALARME SNACK (Délibération)

Madame Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un devis de la société CARRE ELECTRICITE située ZAE La Baronnie à Pont-de-Beauvoisin d'un montant de 1088,52€ HT soit 1306,22€ TTC relatif au remplacement de l'alarme filaire autoprotégée et autoalimentée conforme à la norme NF A2P du snack de la base de loisirs. Elle signale qu'il est nécessaire de procéder à la réparation de cette alarme actuellement défectueuse.

Elle demande aux élus de bien vouloir approuver ce devis unique.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le devis de la société CARRE ELECTRICITE correspondant au changement de l'alarme du snack de la base de loisirs pour un montant de 1088,52€ HT soit 1306,22€ TTC

➤ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2022

➤ **CHARGE** Madame Le Maire de signer le devis correspondant

2022-031 : CIMETIERE : FOURNITURE ET POSE D'UN CAVEAU 6/9 PLACES (Délibération)

Madame Le Maire présente un devis de la société AOSTE MARBRERIE FUNERAIRE située 4 Place du Musée à Aoste (38490).

Il s'agit de la pose d'un caveau 6/9 places dimensions 245long x 190large x 190haut cm. Ce caveau servira d'ossuaire, nécessaire pour poursuivre le travail de reprise des concessions.

Le coût de ce caveau 6/9 places est de 3227,28€ HT soit 3872,73€ TTC

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le devis de la société AOSTE MARBRERIE FUNERAIRE correspondant à la fourniture d'un caveau 6/9 places pour un montant de 3227,28€ HT soit 3872,73€ TTC.

➤ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2022

➤ **CHARGE** Madame Le Maire de signer le devis correspondant

2022-032 PARTICIPATION AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT SIVU LE GUILLON (Délibération)

Le Maire rappelle qu'en tant que commune membre du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) du Gymnase LE GUILLON, nous devons participer aux frais de cette installation. La participation est calculée en fonction du nombre d'élèves de chaque commune inscrit au collège LE GUILLON de PONT DE BEAUVOISIN. Pour les 32 élèves de Romagnieu, cela représente 2 464 € pour les frais de fonctionnement et 1 955,38 € pour l'investissement (remboursement de l'emprunt travaux), soit un total de 4 419,38€.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le montant de la participation aux frais du gymnase LE GUILLON au titre de l'année scolaire 2021-2022 pour un montant total de 4 419,38€ à régler au SIVU correspondant
- ✓ **CHARGE** le Maire des formalités liées à cette décision.

2022-033 LA PITAYA DEVIS DE PROGRAMMATION REQUALIFICATION BASE DE LOISIRS (2 bâtiments accueil et restaurant) (Délibération)

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société LA PITAYA correspondant à la programmation requalification de la base de loisirs (2 bâtiments : accueil et restaurant). Ce devis fait suite à l'étude stratégique et opérationnelle réalisée par la société LA PITAYA qui a permis d'opter pour un scénario de construction.

Madame Le Maire informe que le coût de ce devis de programmation s'élève à 14 200 € HT soit 16 480 € TTC et que deux cabinets de consultants interviendront pour effectuer ce travail : LA PITAYA et ASTRE.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le devis présenté par Madame Le Maire pour la phase programmation des deux bâtiments de la Base de Loisirs : accueil et restaurant pour un montant de 14 200 € HT soit 16 480 € TTC
- ✓ **CHARGE** le Maire des formalités liées à cette décision.

2022-034 BASE DE LOISIRS : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT (Délibération)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle peut obtenir une subvention à hauteur de **50 %** auprès du département pour financer la phase programmation / requalification de la base de loisirs (2 bâtiments : accueil et restaurant).

Elle rappelle que la société LA PITAYA est chargée de cette étude de programmation dont le coût s'élève à 14 200 € HT soit 16 480 € TTC.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE** Madame Le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès du département afin d'obtenir une subvention de **50 %** du montant de l'étude qui s'élève à 14 200 € HT soit 16 480 € TTC.

INFORMATIONS DIVERSES :

-Chantal PEGOUD rappelle que les deux tours des élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 et qu'il convient de répartir les élus par créneaux horaires.

-Fabrice DANNA évoque l'arrivée de l'électricité au spectacle Scène en Herbe.

-Nathalie FAVRE signale le report de la date du repas des anciens qui aura lieu le 17 septembre au lieu du 1^{er} mai.

-Martine RIZZON rappelle que le snack-bar du Lac de Romagnieu débute son activité vendredi 1^{er} avril et que Paqu'O'Lac aura lieu le lundi 18 avril. Il y aura une chasse aux œufs pour les petits et une tombola pour les plus grands avec récupération de 10 balises constituant le mot « Paqu'O'Lac ». Elle propose d'organiser une commission du lac le mardi 12 avril à 19h pour aborder l'organisation de Paqu'O'Lac.

-Bernard PIERRE félicite les agents communaux pour avoir repeint les poteaux incendie et pour le nettoyage des fossés.

-Louis LE GUILLOU félicite les agents pour le travail fait au lac.

-Noël CASTE présente un second devis correspondant au diagnostic de l'amiante. Céline REVOL indique que la validation de ce devis se fera au prochain conseil. Noël CASTE fait remarquer que les appareils présents sur l'espace fitness du lac se détériorent et ce malgré leur achat récent (peinture laquée qui s'écaille/écrous manquants/protections caoutchoucs manquantes)

-Marc RIBET informe que les 69 poteaux incendies présent sur le domaine communal doivent être contrôlés tous les 3 ans. Il a fait établir un devis dans ce sens qui s'élève à 2509.20 € HT.

-Marc RIBET évoque le plan communal de sauvegarde sur lequel il faudra prochainement travailler. Il se charge de répartir les fonctions de chacun.

-Bernard TRILLARD évoque sa réunion au SYCLUM de Morestel qui gère 17 déchetteries pour 158000 habitants. Il évoque notamment une augmentation du coût par habitant prévue en 2022.

-Céline REVOL prend la parole pour expliquer les nombreuses préoccupations des élus des VDD concernant la gestion des ordures ménagères. La majorité d'entre eux réclame un taux unique pour des services identiques dans toutes les communes des VDD. Ce travail est primordial afin que les VDD puissent avoir une voix forte au SYCLUM de Morestel, syndicat récemment créé né de la fusion du SICTOM du Guiers avec le SICTOM de la Région de Morestel.

Fin de la séance du Conseil Municipal 22h10

